



EN BREF :

- État de la situation.
- Tordeuse de la vigne.
- Oiseaux.

ÉTAT DE LA SITUATION

Région	Stade phénologique	Observations
Chaudière-Appalaches	Véraison	Mildiou : lutte efficace, pas d'insecte.
Québec	Véraison	Carence en potassium sur plants déjà affectés par une dérive d'herbicide.
Centre-du-Québec	Véraison	Anthracnose : stable, la maladie n'a pas progressé. Tumeur du collet : présence de symptômes, diagnostic à confirmer. Récolte prévue vers le 10 septembre pour les cépages blancs.
Estrie	Véraison	Maladies : aucune progression. Carence en magnésium sur Frontenac . Présence d'altises à tête rouge.
Laurentides	Véraison à début maturation	Anthracnose : stable, la maladie n'a pas progressé. Mildiou : stable, pas de progression (présent sur jeunes pousses). Moisissure grise : présente surtout sur les cépages ayant une grappe serrée et les cultivars à raisins verts (Seyval, Vidal, Vandal Cliche). Phytotoxicité au soufre observée sur Sabrevois (très forte), Kay Gray (moyennement forte) et sur De Chaunac (faible). Insectes : présence de mineuses. Oiseaux : dégâts observés sur Foch . Effeillage et vendange en vert en cours. Récolte prévue vers le 18 septembre pour les cultivars Vandal Cliche et Foch .
Laval-Lanaudière	Véraison à début maturation	Installation de filets (oiseaux).
Montérégie	Véraison à début maturation	Moisissure grise sur Seyval Blanc, Geinsenheim, Vidal . Blanc sur Vidal . Tordeuses de la vigne : larves observées dans les baies de Seyval blanc chez plusieurs vignobles. Carences en magnésium.

TORDEUSE DE LA VIGNE



Les captures de papillons (avec des pièges à phéromones) de cette dernière génération ont été beaucoup plus abondantes cette année que l'an passé. Le pic des captures de cette génération se situe vers la mi-août. Les premières larves devraient être visibles cette semaine. Nous avons observé en Montérégie des larves de 3 à 4 mm dans les baies de **Seyval blanc**.

Ce n'est pas la quantité de papillons capturés qui nous permet de bien évaluer la pression de cet insecte dans le vignoble mais plutôt le nombre de glomérules (grappes infestées montrant un amas de plusieurs fleurs ou fruits réunis par un tissage). Nous n'avons pas d'information sur les seuils d'intervention au Québec pour cette génération. En Ontario, il est conseillé de traiter s'il y a plus de 5 % des grappes infestées. Certaines références mentionnent un seuil de 3 % mais dans ce cas, il s'agit d'un seuil pour la génération précédente, à la fin juillet. Les larves de cette tordeuse favorisent la propagation de la moisissure grise et c'est surtout pour contrer ces dégâts qu'il y a des traitements. Le cultivar **Seyval blanc** est particulièrement sensible à la moisissure grise.

Il y a plusieurs produits homologués contre cet insecte mais à cette période de l'année, le choix est plus limité, tenant compte des délais avant la récolte. Voici ceux qui peuvent encore être appliqués 15 jours avant la récolte. Toutefois, le AMBUSH et le CYMBUSH, même s'ils sont toujours homologués, ne sont plus commercialisés par la compagnie Syngenta. Consultez votre conseiller avant de traiter.

Nom commercial	Matière active	Délai avant réentrée au champ	Délai avant récolte (jours)	Dose de produit/ha	Remarques
AMBUSH	Perméthrine	Après séchage du produit	7	275 ml/ha	
CYMBUSH	Cyperméthrine	Après séchage du produit	7	240 ml/ha	Max. 3 applications/saison
IMIDAN 50WP	Phosmet	2 jours	7	1.9 kg/ha	

Note : SEVIN (Carbaryl) est aussi homologué et le délai avant récolte est court, mais il est toxique pour la plupart des insectes utiles (prédateurs, parasitoïdes). De plus, il peut causer des dommages sur certains cépages dans certaines conditions.



Veillez vous référer aux étiquettes des fabricants en ce qui concerne les doses, les modes d'application et les renseignements supplémentaires. En aucun cas, la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des pesticides; le Réseau d'avertissements phytosanitaires décline toute responsabilité relative au non-respect de l'étiquette officielle.

OISEAUX

Des dégâts ont commencé à être observés sur les baies qui arrivent à maturité. Des filets sont utilisés pour les protéger. Vous pouvez également utiliser d'autres méthodes (auditives, visuelles) en alternance ou en combinaison, car les oiseaux finissent par s'habituer à ces moyens de lutte.

Voici le lien Internet d'un article rédigé par André Carrier, agronome à la Direction régionale de Chaudière-Appalaches, MAPAQ. Ce document vous informe sur les mesures de lutte contre les oiseaux dans les cultures des petits fruits : <http://www.agrireseau.qc.ca/petitsfruits/Documents/oiseaux.PDF>.

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DE LA VIGNE
GINETTE H. LAPLANTE, technologiste agricole - Avertisseuse
Direction régionale de la Montérégie, secteur Est, MAPAQ
1355, rue Gauvin, bureau 3300, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8W7
Téléphone : 450 778-6530, poste 235 – Télécopieur : 450 778-6540
Courriel : ginette.laplante@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Michel Lacroix, agronome-phytopathologiste, Cindy Ouellet et Isabelle Beaulieu, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 14 – vigne – 30 août 2006

